



# Contreparties destinées aux partenaires



## Rejoignez le Consortium de l'OMPI pour les créateurs!

Notre ambition pour 2022 est de développer une version bêta de la plateforme pour les créateurs, une application en ligne gratuite, offrant des informations factuelles et objectives en vue de faire connaître les droits des créateurs. Pour y parvenir, nous sollicitons votre soutien financier, un ensemble d'avantages étant offert aux partenaires selon leur niveau de participation.

**Avec six catégories de partenariat, vous avez le choix.**

– Partenaire platine :	1 million de francs suisses
– Partenaire or :	entre 500 000 et 999 000 francs suisses
– Partenaire argent :	entre 250 000 et 499 000 francs suisses
– Partenaire bronze :	entre 100 000 et 249 000 francs suisses
– Partenaire classique :	entre 1000 et 99 000 francs suisses
– Partenaire apportant une contribution en nature :	dons de biens ou de services (évalués au cas par cas)

### Partenaire platine

1. Le directeur général du partenaire peut prendre part aux conférences de presse mondiales, à l'instar du lancement de la plateforme pour les créateurs, aux côtés du Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, du cofondateur de la Music Rights Awareness Foundation (MRAF), M. Björn Ulvaeus et d'autres partenaires platine.
2. Le représentant du partenaire peut devenir envoyé spécial du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
3. Le représentant du partenaire sera invité à rencontrer le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang et M. Björn Ulvaeus de la MRAF, star du groupe légendaire ABBA.
4. Le partenaire sera présenté comme un partenaire platine dans les communications et supports promotionnels du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
5. Le partenaire deviendra membre du Comité des partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et disposera d'informations de première main concernant les finances et le fonctionnement du Consortium.
6. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
7. Le partenaire aura la possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur ses communications et documents d'information (conformément aux directives de l'OMPI sur les marques).
8. Le partenaire apparaîtra dans une publication exclusive de la rubrique Nouveautés du site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
9. Le partenaire bénéficiera d'une publicité privilégiée sur les plateformes de réseaux sociaux de l'OMPI.
10. Le nom et le logo du partenaire seront mentionnés dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.
11. Le nom et le logo du partenaire figureront sur le site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, accompagnés d'un lien vers le site Web du partenaire.
12. Le partenaire recevra un prix de l'OMPI en reconnaissance de sa contribution à la mission de l'Organisation.
13. Le partenaire bénéficiera d'une visibilité renforcée dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, y compris d'éventuelles références à ses programmes pertinents en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et économique, social et de gouvernance et à ses contributions à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
14. Le partenaire recevra des billets pour le spectacle "ABBA Voyage".



## Partenaire or

1. Le représentant du partenaire sera invité à rencontrer le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang et M. Björn Ulvaeus de la MRAF, star du groupe légendaire ABBA.
2. Le partenaire sera présenté comme un partenaire or dans les communications et supports promotionnels du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
3. Le partenaire deviendra membre du Comité des partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et disposera d'informations de première main concernant les finances et le fonctionnement du Consortium.
4. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
5. Le partenaire aura la possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur ses communications et documents d'information (conformément aux directives de l'OMPI sur les marques).
6. Le partenaire apparaîtra dans une publication exclusive de la rubrique Nouveautés du site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
7. Le partenaire bénéficiera d'une publicité privilégiée sur les plateformes de réseaux sociaux de l'OMPI.
8. Le nom et le logo du partenaire seront mentionnés dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.
9. Le nom et le logo du partenaire figureront sur le site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, accompagnés d'un lien vers le site Web du partenaire.
10. Le partenaire recevra un prix de l'OMPI en reconnaissance de sa contribution à la mission de l'Organisation.
11. Le partenaire bénéficiera d'une visibilité renforcée dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, y compris d'éventuelles références à ses programmes pertinents en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et économique, social et de gouvernance et à ses contributions à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
12. Le partenaire recevra des billets pour le spectacle "ABBA Voyage".

## Partenaire argent

1. Le partenaire sera présenté comme un partenaire argent dans les communications et supports promotionnels du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
2. Le partenaire deviendra membre du Comité des partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et disposera d'informations de première main concernant les finances et le fonctionnement du Consortium.
3. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
4. Le partenaire aura la possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur ses communications et documents d'information (conformément aux directives de l'OMPI sur les marques).
5. Le partenaire apparaîtra dans une publication de la rubrique Nouveautés du site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
6. Le partenaire apparaîtra sur certaines plateformes de réseaux sociaux de l'OMPI.
7. Le nom du partenaire sera mentionné dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.
8. Le nom du partenaire figurera sur le site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, accompagnés d'un lien vers le site Web du partenaire.
9. Le partenaire bénéficiera d'une bonne visibilité dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, y compris d'éventuelles références à ses programmes pertinents en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et économique, social et de gouvernance et à ses contributions à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
10. Le partenaire recevra des billets pour le spectacle "ABBA Voyage".





## Partenaire bronze

1. Le partenaire sera présenté comme un partenaire bronze dans les communications et supports promotionnels du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
2. Le partenaire deviendra membre du Comité des partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et disposera d'informations de première main concernant les finances et le fonctionnement du Consortium.
3. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
4. Le partenaire aura la possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur ses communications et documents d'information (conformément aux directives de l'OMPI sur les marques).
5. Le partenaire apparaîtra dans une publication de la rubrique Nouveautés du site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.
6. Le partenaire apparaîtra sur certaines plateformes de réseaux sociaux de l'OMPI.
7. Le nom du partenaire sera mentionné dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.
8. Le partenaire bénéficiera d'une certaine visibilité dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, y compris d'éventuelles références à ses programmes pertinents en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et économique, social et de gouvernance et à ses contributions à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
9. Le partenaire recevra des billets pour le spectacle "ABBA Voyage".

## Partenaire classique

1. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
2. Le partenaire aura la possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur ses communications et documents d'information (conformément aux directives de l'OMPI sur les marques).
3. Le nom du partenaire sera mentionné dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.
4. Le partenaire sera mentionné dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.

## Partenaire apportant une contribution en nature

1. Si le don de biens ou de services proposé respecte les conditions fixées par le Consortium de l'OMPI pour les créateurs, le partenaire collaborera avec le Consortium de l'OMPI pour les créateurs dans les conditions qui seront déterminées au cas par cas.
2. Le partenaire sera invité à participer à la réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, aux côtés de tous les partenaires invités.
3. Le cas échéant, le nom du partenaire sera mentionné dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs.

Ci-après figure un tableau résumant les contreparties destinées aux partenaires.





## Contreparties destinées aux partenaires

	Partenaire apportant une contribution en nature	Partenaire classique	Partenaire bronze	Partenaire argent	Partenaire or	Partenaire platine
Le directeur général du partenaire prendra part aux conférences de presse mondiales consacrées aux principales réalisations du Consortium de l'OMPI pour les créateurs						•
Envoyé spécial du Consortium de l'OMPI pour les créateurs						•
Le représentant du partenaire sera invité à rencontrer le Directeur général de l'OMPI et M. Björn Ulvaeus de la MRAF (ABBA)					•	•
Catégorie de partenariat mentionnée dans les communications et supports promotionnels du Consortium de l'OMPI pour les créateurs			•	•	•	•
Comité des partenaires			•	•	•	•
Réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs	•	•	•	•	•	•
Possibilité d'afficher le logo du Consortium de l'OMPI pour les créateurs sur les communications et documents d'information		•	•	•	•	•
Apparition dans une publication de la rubrique Nouveautés du site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs			•	•	•	•
Publicité dans (certaines/toutes les) publications de l'OMPI sur les réseaux sociaux			•	•	•	•
Nom ou logo mentionnés dans le publipostage électronique du Consortium de l'OMPI pour les créateurs consacré aux avancées relatives à la plateforme pour les créateurs	•	•	•	•	•	•
Nom ou logo présents sur le site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, accompagnés d'un lien vers le site Web de l'organisation				•	•	•
Prix de l'OMPI					•	•
Mention dans le Rapport de durabilité annuel du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, y compris des références aux programmes RSE et économiques, sociaux et de gouvernance pertinents, précisant le lien avec les ODD des Nations Unies	•	•	•	•	•	•
Billets pour le spectacle "ABBA Voyage"			•	•	•	•

